



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DU CALVADOS
SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du Jeudi 01 Février 2024

**AFFAIRES GENERALES
Adhésion au Groupement de Commande du SDEC
Délibération n°22/2024**

Date de convocation des Délégués Syndicaux	24 Janvier 2024
Date d'affichage	24 Janvier 2024
Nombre de Membres dont le Comité Syndical est composé	48
Nombre de Délégués en exercice	48
Nombre de Délégués qui assistaient à la séance	31
Nombre de Procurations	08

L'an deux mil vingt-quatre, le premier février à 14h00, les membres du Conseil Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle du Conseil de la Mairie de Souleuvre en Bocage sise 2 place de la Mairie – Le Bénv Bocage 14350 SOULEUVRE EN BOCAGE, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

14h 29 Monsieur GOETHALS Corentin arrive et participe au vote des délibérations suivantes

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD Christine, BASYN Dirk, BROGNIART Frédéric, CHANU Hervé, CHENEL Fernand, COUPEAUX Alain, DECLOMESNIL Alain, DROULLON Joël, DUFLOT Alain, FERGANT Françoise, GOETHALS Corentin, GOSSMANN Patrick, HERBERT Jean-Luc, HERMON Francis, HEUDE Valérie, JUS Eric, LAFOSSE Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, LEFRANCOIS Denis, LENOBLE Angélique, LEVERT Joël, MAINCENT Lyliane, MALOISEL Gilles, MAROT DECAEN Michel, MURIER Jean-Pierre, RUAULT Jean-Claude, RAVENEL Georges, ROBBES Martine, ROSSI Annie, VELANY Guy et WIELGOSIK Frédéric.

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs ANDREU SABATER Marc, BAZIN Lucien, BRISON – VALOGNES Coraline, CATHERINE Pascal, DESMOTTES Nicole, FAUDET Olivier, GALLIER Pierre-Henri, GUETTIER Mickaël, LETELLIER Nadine, MARTIN Eric, SILLERE Michel.

Etaient absents : Monsieur BENOIST Bernard, BESSIN Irène, COURTEILLE Jacques, DEBROIZE Pascal, ENGUEHARD Samuel, LELARGE Michel.

Procurations : de Monsieur ANDREU SABATER à Monsieur DROULLON Joël ; de Madame BRISON-VALOGNES Coraline à Monsieur JUS Eric ; de Monsieur CATHERINE Pascal à Monsieur LEFRANCOIS Denis ; de Madame DESMOTTES Nicole à Monsieur CHESNEL Fernand ; de Monsieur FAUDET Olivier à Monsieur MALOISEL Gilles ; de Monsieur GALLIER Pierre-Henri à Monsieur VELANY Guy ; de Madame LETELLIER Nadine à Madame MAINCENT Lyliane et de Monsieur MARTIN Eric à Monsieur LAFOSSE Jean-Marc.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Monsieur LECHERBONNIER Alain a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8-VII-1°,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 441-1 et L. 441-5,

Considérant que les Syndicat des Bruyères, SIVOM de Saint Sever, Syndicat de production d'eau de la Sienne et les régies personnalisées « Services Eau Vire Normandie » et « Service Assainissement Vire Normandie » adhèrent au SDEC,

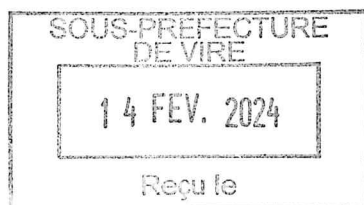
Considérant qu'il est dans l'intérêt du Syndicat des Eaux du Bocage Virois d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour l'alimentation des bâtiments de la collectivité,

Considérant qu'en égard à son expérience, le SDEC Energie entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Après délibération, les délégués syndicaux à **l'unanimité des présents** :

- Approuvent l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité pour l'alimentation des bâtiments et ouvrages du Syndicat coordonné par le SDEC Energie sis ESP Brillaud de Laujardière 14 000 CAEN ;
- Actent que la participation financière du Syndicat des Eaux du Bocage Virois est fixée et révisée conformément à l'article 8 de l'acte constitutif (75 € par an pour 2024) ;
- Autorisent Monsieur le Président à prendre toutes mesures en vue de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance publique les, jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Certifiée exécutoire après transmission à
La Sous-préfecture de Vire et publication
Le

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le PRESIDENT
du Syndicat des Eaux du Bocage VIROIS,
Francis HERMON

